

Il existe bien d'autres exemples de coopération bilatérale. Le plus éloquent est l'accord de 1977 sur les principes applicables à un pipeline pour le transport du gaz naturel du Nord. Les tronçons sud, dont la construction est déjà en bonne voie, serviront à exporter une partie de l'excédent actuel du gaz naturel albertain, jusqu'à l'achèvement des sections nord du gazoduc en 1985. Le gaz de l'Alaska pourra alors être acheminé directement vers les marchés américains.

En 1979, les deux pays ont publié une étude conjointe dans laquelle ils recensent les possibilités d'intensification de leurs échanges d'énergie électrique. Ils ont par ailleurs signé un memorandum d'accord concernant les activités de recherche et d'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd, auquel les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan adhèrent à part entière. Depuis 1975, des stocks de pétrole font l'objet d'échanges de part et d'autre de la frontière afin d'assurer l'approvisionnement de certaines raffineries américaines tout en réalisant des économies au titre du transport. Les deux pays explorent maintenant les possibilités d'une coopération plus poussée, notamment en ce qui concerne la valorisation du charbon, les échanges de produits pétroliers et l'exploitation des sables bitumineux.

Le Canada collabore étroitement avec les États-Unis et d'autres nations au sein d'organisations multilatérales, notamment l'Agence internationale de l'énergie, à la solution des problèmes énergétiques dans le monde et à l'étude des questions financières connexes.

Environnement

Le Canada et les États-Unis accordent une priorité élevée à la surveillance étroite et au règlement de problèmes écologiques transfrontières qui ont souvent été source d'inquiétude de part et d'autre. La collaboration sur les questions environnementales remonte plus loin que la signature, en 1909, du Traité sur les eaux limitrophes, qui constitue la base de nos relations au chapitre de l'environnement et de la gestion des plans et cours d'eau.